

Colloque CNEJITA 2018

Fabien Cleuet - auditeur CISA - Président de la Compagnie
Nationale des Experts de Justice en Informatique et
Techniques Associées

Accueil du colloque

- Allocution de M. le Président du Tribunal de Commerce M. MESSINESI

Quelle expertise pour l'IA ?

- Une forte actualité autour du VDPTC
 - Echéance à 3 ans (rapport sénatorial 11/2017)
 - Accident UBER
 - Les véhicules de test circulent depuis 2015...en France aussi (décret d'application du 28/03/16)
- L'objet numérique autonome à risque sera un moyen de transport
 - Arrivée de fonctions autonomes (freinage d'urgence)
 - Enjeux économiques
 - Investissements lourds progrès importants
 - Baidu annonce 1,3 MM€, BOSCH 300M€

Enjeux et contraintes

- L'expertise du cas UBER serait difficile (TR1)
 - Complexité et explicabilité
 - Cette expertise n'aura pas lieu
 - L'analyse sera confinée entre spécialistes
 - Occasion manquée de REX
- Préoccupation des experts
 - Difficultés inhérentes à cette expertise
 - Absence d'anticipation
 - Univers juridique et contractuel mouvant (TR 2)
- Espace d'échange pour croiser les regards et les interrogations

Programme 1/4

- L'IA : concepts, ruptures technologiques et nouveaux risques
 - Comprendre les concepts et le paysage de l'IA – JC HEUDIN (Artificial-Creature.com – Enseignant chercheur en IA)
 - IA : état des lieux et perspectives – JP DESBIOLLES (IBM responsable France de l'IA WATSON)

Programme 2/4

- Table ronde – quelle expertise pour l'IA ?
 - L'acceptabilité et les limites de l'IA – JA CAUSSE (Expert CNEJITA)
 - Le véhicule autonome et Traçabilité des IA – JL LEQUEUX (ex Président de VeDeCoM Tech)
 - Auditabilité et maîtrise du risque lors de la conception d'une IA – G YAHIAOUI (NEXYAD)
 - Évolution du monde de l'assurance, vers une responsabilité objective – N HELENON (Co-gérant Cabinet NEO TECH assurances)
 - Animation S MIGAYRON (Président d'honneur de la CNEJITA)

Programme 3/4

- Table ronde – Les défis juridiques de l'IA
 - Introduction aux conceptions classiques et nouvelles de l'IA par le droit : régime applicable et moyens de preuve – L SZUSKIN (Avocat BAKER McKENZIE)
 - La responsabilité délictuelle face à l'IA : adaptation des catégories traditionnelles ou création d'une responsabilité propre à l'IA ? – P GLASER (Avocat TAYLOR WESSING)
 - La responsabilité contractuelle face à l'IA : gestion du risque lors de la contractualisation d'un système d'IA – FP LANI (Avocat DERRIENNIC Associés)
 - Synthèse sur le paysage juridique actuel – G de MONTEYNARD (Avocat général à la Cour de Cassation)
 - Animation – A MEILLASSOUX (ATM Avocats – Président de l'AFDIT)

Programme 4/4

- **Et demain, quelles perspectives pour l'IA ?**
 - JC HEUDIN (Artificial-Creature.com – Enseignant chercheur en IA)
- **Synthèse et clôture**
 - D ZNATY – Président CEESD
 - F CLEUET – Président de la CNEJITA